

UNION EUROPÉENNE

Les pays membres mettent en péril la protection des réfugiés en reportant sur les pays frontaliers les responsabilités qu'ils ont dans ce domaine

Index AI : IOR 61/019/2005

ÉFAI

**Embargo : mardi 11 octobre 2005
(09h00, heure de Bruxelles)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU BUREAU EUROPÉEN D'AMNESTY INTERNATIONAL

Les événements tragiques dans les enclaves espagnoles d'Afrique du Nord illustrent comment en voulant lutter contre l'immigration illégale les pays de l'Union européenne (UE) fuient de plus en plus leurs responsabilités en matière de protection des réfugiés. Telle est la teneur de la lettre ouverte qu'Amnesty International a envoyée ce mardi 11 octobre 2005 à la présidence britannique de l'Union européenne.

La lettre ouverte *EU Member States threatening the integrity of the international refugee protection system - Amnesty International Open Letter to the UK Presidency* peut être consultée sur le site du Bureau européen d'Amnesty International, à l'adresse suivante : <http://www.amnesty-eu.org>.

L'organisation de défense des droits humains a souligné que non seulement la politique de l'Union européenne dans ce domaine avait été mal dirigée mais que des pays comme l'Espagne pourraient de surcroît avoir enfreint leurs propres engagements européens et internationaux.

Alors que les ministres européens de la Justice et des Affaires intérieures s'apprêtent à discuter mercredi 12 octobre 2005, à Luxembourg, du nouveau concept de « programmes de protection régionaux » censé améliorer la protection des réfugiés dans les pays hôtes et les pays de transit, Amnesty International demande dans une lettre ouverte au ministre britannique de l'Intérieur Charles Clark que la politique européenne en matière de réfugiés soit repensée de manière radicale.

« Plutôt que de viser à améliorer la protection des réfugiés dans le monde, la politique de l'UE semble s'orienter vers les moyens de maintenir à tout prix les personnes hors de l'Europe », a déclaré Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International.

Confrontés à une série de crises humanitaires sur le territoire européen – dans les enclaves espagnoles d'Afrique du Nord, en Italie et à Malte – les pays de l'UE ont lancé des actions communes pour régler la question de l'immigration illégale. Cependant, pour Amnesty International, bien peu d'efforts sont menés de manière collective pour assurer parallèlement la protection des réfugiés, et les propositions émises par l'UE à ce jour n'abordent pas de manière satisfaisante le fond du problème.

L'organisation appelle les gouvernements de l'UE à prendre immédiatement des mesures pour assurer la protection des réfugiés et à mettre en place des mécanismes de solidarité pour soulager l'Espagne et les autres pays de l'UE soumis à ces situations difficiles.

« La situation tragique qui règne actuellement en Afrique du Nord, où des personnes cherchant à entrer sur le territoire européen sont abattues ou abandonnées dans le désert sans eau ni nourriture, est directement liée aux pressions exercées par les pays de l'UE pour renforcer la forteresse européenne », a ajouté Dick Oosting.

« Les États membres de l'UE sont en train de se débarrasser sans vergogne de la charge de la protection des réfugiés sur d'autres pays qui ne sont pas suffisamment équipés pour faire face au nombre croissant de personnes déplacées. Dans le processus, les engagements internationaux sur le traitement des personnes, ainsi que le principe de non-refoulement, sont violés. Ceci non seulement a un impact sur la crédibilité de l'Union européenne mais menace aussi l'intégrité même du système international de protection des réfugiés. » ●

Pour obtenir plus d'informations ou organiser une interview, veuillez contacter le Bureau européen d'Amnesty International, à Bruxelles :

- Tél. : ++32-2-5021499 ;
- Fax : ++32-2-5025686 ;
- Courriel : AmnestyIntl@aieu.be ;
- Site : <http://www.amnesty-eu.org>.